

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2020-026

Eure Normandie Numérique

Réunion du 28 septembre 2020

Objet : Composition et représentation de la Commission de suivi de l'exécution de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau haut et très haut débit.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 septembre 2020 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la composition des membres de la Commission de suivi de l'exécution de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau haut et très haut débit.
- De désigner Monsieur Alfred Recours Président de cette commission.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 29
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 septembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

